

REGLEMENT DU CONCOURS « Les instants malins du Robert »

Art. 1 – Organisation

La société Aliseo, dont le siège est située à Le clos des Mugets 25A, bd. Merle 13012 Marseille et enregistrée au registre du commerce sous le numéro de SIRET 48465382900016, organise du 09/07/2014 au 08/10/2014 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Les instants malins du Robert ».

Art. 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure sous la tutelle d'un parent, résidant en France métropolitaine. Une seule participation par personne physique.

Art. 3 – Diffusion du jeu

Ce jeu est annoncé sur :

- le site www.tanns.fr
- la page fan <http://www.facebook.com/tanns.fr>
- par emailing

Art. 4 – Modalités de participation

Le jeu se présente sous forme d'un formulaire et d'une question à choix multiples, accessibles chaque mercredi sur la page fan Tanns' sur Facebook, via l'onglet « Les instants malins du Robert ». Pour participer au jeu, il suffit de :

- cliquer sur l'icône « j'aime » de la page Facebook Tann's
- Saisir ses coordonnées dans le formulaire d'inscription
- répondre correctement à la question posée

Si le Participant saisit la bonne réponse, il est inscrit au tirage au sort.

Art. 5 – Dates du concours

- Date de début du concours : mercredi 9 juillet 2014
- Date de fin de concours : mercredi 8 octobre 2014

- Date du tirage au sort : tous les jeudi jusqu'à la fin du concours
- Date de l'annonce du nom des gagnants : tous les vendredi jusqu'à la fin du concours

Art. 6 – Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés à l'issu d'un tirage au sort. Seuls les participants ayant correctement répondu à la question posée seront comptabilisés pour le tirage au sort.

Art. 7 – Dotation

7.1 – Valeur commerciale de la dotation : les lots sont offerts par la société Le Robert et constituent en ce sens une « dotation ». Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

7.2 – Modalités de récupération et d'utilisation tel que le prévoit l'article 8, le Gagnant devra se mettre en relation directe avec le Professionnel concerné par la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 7.1.

- Dotation de 14 Robert Dixel illustré (valeur unitaire : 29,99€)
- Dotation de 14 Robert du Petit Nicolas (valeur unitaire : 7,99€)
- Dotation de 10 Robert Junior poche (valeur unitaire : 9,99€)

Art. 8 – Modalités d'attribution des lots

Un Robert Dixel illustré, un Robert du Petit Nicolas par semaine jusqu'à la fin du jeu. Le Robert Junior poche ne sera disponible que les 10 premières semaines de jeu.

Une seule dotation pour une même personne physique. Les Gagnants sont avertis par mail le lendemain du tirage au sort.

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes, frauduleuses et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ses informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

La notification personnalisée d'attribution de la dotation au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'il aura indiqué, dont une copie du message sur la boîte email du Professionnel concerné.

Art. 9 – Remboursement des frais

Les connexions Internet (hors connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) seront remboursées sur simple demande envoyée à l'adresse du jeu « Jeu concours Les instants malins du Robert » Infostrates, 149-151 rue sainte, 13007 MARSEILLE, avant le 08/10/2014, sur une base forfaitaire de 0,21€ correspondant à 5min de communication téléphonique (joindre impérativement un RIB ou un RIP). Les frais d'affranchissement pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur (moins de 20g) sur simple demande écrite à l'adresse du jeu : « Jeu concours Les instants malins du Robert » Infostrates, 149-151 rue sainte, 13007 MARSEILLE.

Art. 10 – Dépôt légal

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Bernard, Huissier de Justice à Marseille, résidant 4 place Félix Baret – BP 12 – 13251 Marseille cedex 20 et consultable uniquement avant le 08/10/2014.

Art. 11 – Données Nominatives

Dans le cadre du présent concours, l'organisateur demande des renseignements personnels aux Participants. Les données collectées seront conservées et utilisées afin de déterminer les gagnants du jeu concours. D'autre part, ces données pourront être utilisées à des fins promotionnelles et communiquées aux partenaires du jeu.